

## RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/23

Delémont à 15'000 habitants et une Suisse à 9 millions d'habitants en 2030, est-ce bien raisonnable ?

M. Dominique Baettig, UDC

En réponse à la question écrite, le Conseil communal peut donner les informations suivantes. En préambule, le Conseil communal tient à rappeler qu'il ne peut pas intervenir sur les stratégies de développement qui sont définies dans les planifications supérieures, en particulier au niveau de la Confédération et des Cantons. La volonté exprimée à tous niveaux de rester une terre d'accueil pour de nouveaux habitants est partagée par le Conseil communal, y compris des populations d'autres pays qui sont confrontés à des difficultés politiques et économiques, mais naturellement dans le cadre fixé par les Autorités fédérales.

Comme le relève la question écrite, il y a eu une légère stagnation de la démographie après une évolution très positive, depuis 2009, qui a permis d'augmenter la population de plus de 1000 habitants. En 2022, la croissance a toutefois repris avec une augmentation de 165 habitants, ce qui est une très bonne nouvelle sachant que de nombreuses petites et moyennes villes subissent une perte d'habitants continue depuis des années.

Le Conseil communal entend développer une stratégie permettant d'accueillir de nouveaux habitants de manière raisonnable, afin de ne pas être confronté à des sauts trop importants conduisant à des problèmes de capacités en termes d'infrastructure, par exemple pour les écoles et les crèches. La croissance escomptée lors de la révision du PAL en 2017, à savoir 1'400 à 1'600 habitants supplémentaires, estimée sur la base des perspectives de développement de la Confédération et du Canton, conduirait à une augmentation moyenne de 100 à 120 habitants, ce qui est jugé réaliste, notamment en regard de l'offre de logements et du manque crucial d'appartements en Suisse qui est estimé à plus de 50'000 unités.

L'offre actuelle de logements est déjà importante et va encore augmenter cette année avec les projets en cours, ce qui permettra d'absorber la croissance escomptée ces prochaines années. Toutefois, elle ne répond que partiellement à la demande puisqu'il n'y a plus de possibilités de développement pour des maisons individuelles et jumelées. Or le Conseil communal souhaite un développement équilibré permettant d'assurer une mixité sociale et intergénérationnelle offrant des possibilités d'habitat à tous les types de population et de revenus.

Pour répondre à ces objectifs de développement, le Conseil communal souhaite mettre en place une stratégie de promotion économique qui donne la priorité à l'accueil de nouveaux habitants, notamment des personnes qui viennent chaque jour pour y travailler et qui font des trajets importants ou des personnes qui habitent dans les régions voisines, du côté de Bâle par exemple. S'agissant de l'impact écologique, économique et fiscal, soulevé par la question, le Conseil communal est convaincu que ces nouveaux habitants, qui pourront vivre à Delémont sans faire des déplacements démesurés et en profitant des moyens de déplacement doux, apporteront des revenus supplémentaires bienvenus qui profiteront autant aux entreprises de Delémont qu'à la Municipalité, grâce aux recettes fiscales supplémentaires.

En conclusion, le Conseil communal est convaincu qu'il faut valoriser les nombreux atouts qu'offre la Ville de Delémont, afin d'accueillir de nouveaux habitants, tout en soutenant les entreprises existantes et celles qui souhaiteraient s'installer dans la commune. Il entend veiller à un développement raisonnable et maîtrisé qui évite des investissements trop importants et garantisse le maintien de la fiscalité au niveau actuel, ce qui ne serait pas possible avec des pertes d'habitants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 4 avril 2023